

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Révision du produit d'impôts attendu au titre de 2024 par le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux »

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

OBJET : Révision du produit d'impôts attendu au titre de 2024 par le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux »

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances pour 2024,

Considérant que la Ville est membre du syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux » dont les ressources proviennent pour partie de la fiscalité additionnelle,

Vu sa délibération du 28 mars 2024 fixant le produit des contributions directes locales pour 2024, y compris celles destinées au syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux »,

Vu le projet révisé du montant de taxe additionnelle attendu par ledit syndicat intercommunal voté par celui-ci par délibération du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby)

RECONDUIT la fiscalisation du syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».

DIT que le produit attendu voté par le Syndicat et précisé dans l'état 1259 Bis s'élève à 73 186,04 €.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe L...

Isabelle Drancy